



## Regroupement familial sur place- ma femme enceinte

Par **amin\_ing**, le **11/12/2009** à **14:40**

Bonjour,

J'ai un titre de séjour "Salarié" et je suis en France depuis 2008. Je suis Ingénieur informaticien en CDI.

Marié depuis Août 2008, en Tunisie, avec une Tunisienne. À l'époque elle était étudiante en Allemagne. Et depuis Novembre 2008, elle est en France avec un titre de séjour "Étudiante".

Aujourd'hui elle est enceinte et elle doit renouveler sa carte avant Février 2010. Mais j'aime bien que ma femme change de statut étudiant tout en gardant le droit d'étudier en France. Alors je compte lui demander une carte de séjour "vie privée, vie familiale".

Est-ce qu'on peut bénéficier d'un regroupement familial sur place.

Est-ce que vous pouvez m'éclaircir sur la procédure à suivre.

Merci

Par **chris\_idv**, le **12/12/2009** à **00:14**

Bonjour,

Un peu de lecture: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17146.xhtml>

Salutations,